

Suivi des travaux du comité ministériel en service de garde en milieu scolaire



Il y a deux ans, le Conseil supérieur de l'Éducation avait émis un avis très critique sur la situation dans les services de garde en milieu scolaire, soulevant des préoccupations sur la formation des travailleuses, le programme éducatif et les activités, entre autres. Un an après la sortie de ce rapport, la ministre Courchesne mettait sur pied, en octobre 2007, un comité ministériel en service de garde. Ce comité constitué des principaux partenaires en éducation avait pour objectif d'émettre un avis quant au traitement à accorder aux recommandations dudit rapport, afin de pouvoir agir dès l'année scolaire 2008-2009.

Le comité ministériel a siégé à plusieurs reprises, du mois d'octobre 2007 au 30 avril 2008, pour finalement, accoucher d'un rapport comprenant 17 recommandations. Le 8 septembre 2008, la ministre Courchesne a accueilli favorablement les conclusions du comité.

Plusieurs travaux sont en chantier actuellement au MÉLS pour la mise en œuvre et la réalisation de ces 17 recommandations. Les travaux sont subdivisés en 5 chantiers, notamment :

- 1. L'analyse de la situation de travail des éducatrices et des techniciennes;**
- 2. L'établissement de la situation financière des services de garde dans chacune des commissions scolaires;**
- 3. L'évaluation de l'opportunité de réviser la réglementation relative aux services de garde;**
- 4. L'élaboration des indicateurs nationaux;**
- 5. L'élaboration d'une politique-cadre.**

Ces chantiers sont supervisés par Alain Veilleux, sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et secondaire au MÉLS.

À ce titre, le chantier sur l'analyse de la situation de travail des éducatrices s'est déroulé les 28, 29 et 30 janvier dernier. Cette analyse avait pour objet d'actualiser la description de l'exercice de la profession d'éducatrice en milieu scolaire au Québec, de façon à mettre en œuvre les orientations gouvernementales de qualification professionnelle (DEC ou AEC). Pendant 3 jours, 10 éducatrices et 2 techniciennes provenant de régions différentes, de services de garde de tailles différentes et ayant des formations de niveau secondaire et postsecondaire ont dépeint leurs professions. Elles devaient principalement décrire les caractéristiques de leurs professions, les tâches et les opérations qu'elles accomplissent tous les jours. De plus, elles ont expliqué et exposé les conditions et les exigences qu'elles doivent atteindre quotidiennement. Elles ont aussi identifié les fonctions, les connaissances, les habiletés et les comportements qu'exige la profession d'éducatrice. Nous attendons donc très bientôt les résultats de cette analyse fort importante. Finalement, plusieurs autres travaux sont attendus pour ce printemps et l'automne 2009. C'est un dossier à suivre.

Syndicalement,

Jean-François Labonté
Coordonnateur et porte-parole pour
les services de garde en milieu scolaire de la FTQ